



Pour le service public d'éducation pour le retrait du projet de loi Fillon

Rien dans la loi ne permettra d'améliorer le système scolaire !

D'abord, elle s'inscrit dans un contexte et une logique de réduction du « coût » du service public d'éducation déjà à l'œuvre avec des budgets de régression dont chacun peut mesurer les conséquences. Il suffit pour s'en convaincre de constater la baisse continue des heures d'enseignement dans le secondaire et les fermetures de classe dans le primaire.

Les décisions récentes - modification de la composition des conseils de discipline au détriment des parents, rétablissement des punitions collectives, suppression des TPE en terminale - préfigurent les mesures rétrogrades de la loi.

Dans le contexte actuel de retour à l'autoritarisme et à la méritocratie, au choix du répressif au détriment de l'éducatif, du terrifiant rapport Bénisti, on peut aussi augurer du pire de l'introduction d'une note de « vie scolaire » pour le brevet des collèves.

La loi Fillon conduit à une école à deux vitesses - en fonction des aptitudes, du talent présumés des jeunes ; c'est le retour de l'idéologie des dons, du tri social précoce (alternance en 4^e, 6 h de découverte professionnelle en 3^e pour les *pas doués*, options supplémentaires pour les *doués*). L'élitisme et ses méfaits dans toute sa splendeur !

Le socle commun de connaissances - une belle idée démocratique vidée de son contenu - est réduit à une base minimaliste, abandonnant des disciplines essentielles telles l'EPS, l'histoire, la géographie, les activités artistiques... et considérée comme suffisante pour les plus faibles, voués à devenir des citoyens *de seconde zone*, peu qualifiés... et surtout privés d'outils de réflexion critique.

Elle ne met aucunement en cause tout ce qui, dans le contenu des enseignements, les méthodes pédagogiques et les structures produit de l'échec scolaire, empêche l'accès de tous à un haut niveau de savoir et de culture. Elle ne

touche pas à l'essentiel : la redéfinition des missions des enseignants et des méthodes d'apprentissage, des pratiques pédagogiques pour que les jeunes trouvent dans l'école même les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Elle reporte sur les élèves et leurs parents l'entière responsabilité de l'échec scolaire, en dédouane le système éducatif. Le contrat individuel de réussite éducative (CIRE), même rebaptisé programme personnalisé de réussite scolaire (PPRS), stigmatisera, dès le CP, les jeunes en difficulté et leur famille.

La loi Fillon, c'est la remise en cause de la maternelle, présentée comme une possibilité et non comme un droit.

La loi Fillon, c'est enfin une école sans parents, réduits à une fonction de *surveillants* de leurs enfants ou de consommateurs d'école. Elle confie la décision finale en matière d'orientation aux enseignants : les parents n'auront plus leur mot à dire. Cela risque fort d'augmenter le nombre d'orientations précoces dès la 5^e, sans doute pour répondre « *aux perspectives professionnelles correspondant aux besoins à long terme de la société et de l'économie* ».

La nécessaire réforme du bac ne peut se réduire au choix des disciplines qui feront l'objet d'un contrôle final, sans réelle concertation, sans même information des principaux concernés. La FCPE-Paris partage les inquiétudes des lycéens sur la valeur nationale du bac.

Parce que ce projet de loi est dépourvu de toute ambition éducative, qu'il n'apporte aucune réponse aux défis qui attendent nos enfants, qu'il va à l'encontre de l'élévation du niveau de qualification de tous, la FCPE-Paris appelle les parents à participer, aux côtés des lycéens et des enseignants, aux différentes initiatives du mardi 15 février, jour de l'ouverture des débats parlementaires sur le projet de loi Fillon :

Pour un autre budget, pour une autre carte scolaire, pour le retrait du projet de loi Fillon, pour un service public d'éducation de qualité

Tous ensemble jeudi 10 mars !

Rendez vous FCPE à 13 heures, boulevard de l'Hôpital, à l'angle de la rue Edouard Manet (75013, métro Place d'Italie ou Campo Formio)

Ne pas jeter sur la voie publique !